

Le Bulletin de L'ILLEC

Ceci n'est pas une newsletter

Politique industrielle

SOMMAIRE

JUSTE MILIEU
Éditorial page 2

UN LONG TRAVAIL
DE RÉHABILITATION
Entretien avec Jean-François Dehecq
page 1

REGAIN DE SANTÉ
CONDITIONNEL
Entretien avec Vincent Wright
page 4

L'ESSENTIEL ENCORE À FAIRE
Entretien avec Gilles Le Blanc
page 7

Un long travail de réhabilitation

Pour préserver et renouveler le tissu industriel, il faut non seulement obtenir des gains de compétitivité mais les orienter hors de l'économie financière. Et miser à long terme sur la formation et la confiance du « corps social de l'entreprise ».

Entretien avec Jean-François Dehecq, vice-président de la Conférence nationale de l'industrie, président d'honneur de Sanofi Aventis.

■ *Depuis la tenue des Etats généraux de l'industrie (EGI), la désindustrialisation française est-elle enrayée ? Le rapport 2011 de la CNI ne porte-t-il pas un diagnostic pessimiste qui infirme cet espoir ?*

Jean-François Dehecq : Le rapport souligne effectivement que le diagnostic établi par les Etats généraux en 2010 s'est aggravé en 2011, en raison bien sûr, de la crise. Les indicateurs se dégradent sur le plan des emplois industriels et de la position de la France dans le monde.

La faiblesse majeure de l'économie française trouve son origine dans les difficultés des PME à trouver des financements, à recruter des collaborateurs tout en étant soumises au feu de la concurrence. Compte tenu du contexte général, il eût été étonnant que la crise améliorât la situation. Elle a néanmoins conduit tous les acteurs à prendre conscience de la place et du rôle de l'industrie dans l'économie, comme l'attestent les débats de la dernière campagne électorale : pas un candidat qui n'entende renforcer notre industrie. L'ère de la société postindustrielle est derrière nous, car il est illusoire de penser que l'on peut fonder une économie sur des services, sans industrie pour les soutenir. Remarquez d'ailleurs l'utilisation abusive du mot « industrie » accolé à l'adjectif « bancaire » : la banque est une activité de service, non une industrie. Un pays qui ne produit pas, qui est sans usine, s'efface irrémédiablement de la scène internationale.

■ *Les pôles de compétitivité, inaugurés il y a sept ans, seraient-ils de peu d'efficacité ?*

J.-F. D. : On peut toujours critiquer leur nombre, leur complexité. Pour autant, ils jouent un rôle fondamental dans le tissu industriel en région et dans les bassins d'emploi. Ils donnent la parole aux acteurs locaux, trop souvent négligés face aux états-majors parisiens. A ce titre, le pôle céramique dans la région de Limoges se justifie autant que les pôles automobile ou biotechnologies d'autres régions. Réunir ces acteurs économiques autour d'une même ambition industrielle conduit des gens qui s'ignoraient à échanger leurs préoccupations et

Juste milieu

Le Puy du Fou sacré à Los Angeles meilleur parc de loisirs au monde : le *Thea Classic Awards* 2012, sorte d'Oscar de l'industrie du divertissement mondial, a été décerné pour la première fois, en mars dernier, à un parc français. C'est aussi à Los Angeles, Hollywood, que le cinéma français était récompensé, un mois plus tôt, par cinq oscars décernés au film *L'Artiste*, pardon, *The Artist*. Aux Pontepiscopiens, Lexoviens et autres Figeacois de s'adapter.

S'il existait un oscar du déficit commercial, la France l'aurait reçu au même moment : quand les Douanes ont annoncé, début février, qu'il s'était creusé à un niveau sans précédent en 2011, frôlant 70 milliards d'euros, tandis que l'Allemagne affichait un excédent de 158 milliards.

Combien de divisions ? Il y aurait 117 170 entreprises exportatrices en France, mais environ 400 000 en Allemagne. Doit-on, encore une fois, chercher l'erreur dans la stratégie, non pas militaire mais industrielle, commerciale ? Les Français seraient-ils condamnés à tirer des chars romains et à jouer la comédie quand les Allemands font du *made in Germany* un point de passage obligé de leur singularité ? Quelles sont les causes de notre déconvenue ? Faut-il les chercher dans le seul coût du travail ? Il serait, selon Eurostat, de 34,20 euros chez nous contre 30,10 outre-Rhin, mais ces chiffres concernant indistinctement l'ensemble de « l'économie marchande » ; pour la seule industrie manufacturière (mais il ne s'agit là encore que d'une moyenne), l'écart serait bien moindre : 36,4 euros en France, 35,7 en Allemagne.

Longtemps, les physiocrates ont tenu le haut de pavé. Si la France s'honore de compter, depuis le premier Empire, des écoles d'ingénieurs prestigieuses d'où furent issus de grandes figures d'entrepreneurs, elle est demeurée longtemps agricole : 40 % de la population active dans le secteur primaire au début des années 1950, alors que le Royaume-Uni affichait 3 % depuis 1900, un taux qui ne sera atteint par la France qu'à la fin des années 2000. Pour autant, le Salon de l'agriculture accueille toujours autant de fidèles, alors que celui de l'industrie n'a pas encore ouvert ses portes. A défaut existe une « semaine de l'industrie », lancée par des « états généraux » il y a deux ans et dont la deuxième édition s'est tenue fin mars.

Ce *Bulletin de l'Ilec* prolonge la réflexion engagée lors des Etats généraux de l'industrie¹. France, prends garde de perdre ton industrie, préviennent les Cassandre. Certains affirment que « produire en France, c'est possible »². D'autres embouchent les trompettes du protectionnisme, confiants qu'il en ira mieux qu'il y a trente ans, où les efforts de Michel Jobert avaient échoué à retenir les magnétoscopes asiatiques à Poitiers comme jadis les Sarrazins. A l'opposé, d'autres voix s'élèvent qui jurent que la production et la distribution de biens matériels ne sont plus les seuls moteurs de l'économie ; la valeur immatérielle et symbolique des produits primerait leur valeur matérielle et fonctionnelle³.

Où est le juste milieu ? A-t-il un sens ? On le sait, les civilisations meurent de n'avoir pas fait le bon choix au bon moment.

Doit-on placer notre oriflamme sur certains produits pour conjurer le mauvais sort ? Gilles Le Blanc, professeur à Mines ParisTech, ne croit guère à l'efficacité de la mesure pour relancer l'industrie en France : « Outre la confusion entre fabriqué et consommé, cette approche entretient une vision trop réductrice de ce que sont les sources de valeur, d'emploi, et les débouchés des activités industrielles. » Si la Conférence nationale de l'industrie (CNI) porte un diagnostic pessimiste sur l'état de l'appareil industriel français, son vice-président, Jean-François Dehecq, souhaite « renforcer les actions autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour définir les emplois de demain et les formations adaptées ». C'est illustrer le mot célèbre de Jean Bodin : il n'est effectivement de richesse que d'hommes. Et d'hommes qualifiés. Vincent Moulin Wright, directeur général du Groupe des fédérations industrielles (GFI) salue la Semaine grâce à laquelle l'industrie, l'Education nationale et l'enseignement supérieur « se rapprochent, et le grand public a une occasion régulière de venir à la rencontre des industriels et de découvrir des usines près de chez eux ».

Au moment où un constructeur automobile allemand – encore qu'américain par le capital – utilise en France la langue allemande pour promouvoir ses produits (« *Das Auto* »), un constructeur français sort ses griffes avec le slogan « *Let your body drive* ». Condescendance (un peu obligée par la loi) vis-à-vis des non-anglophones, son agence de publicité traduit en bas d'annonce : « *Votre corps reprend le pouvoir.* » Par l'aplomb tranquille de l'une et l'obscurité saugrenue de l'autre, ces publicités donnent à penser que la réindustrialisation de la France, comme il en va de sa souveraineté linguistique, est aussi affaire d'amour de soi, autant que de moyens.

Jean Watin-Augouard

1. Ouverts l'automne précédent, les EGI se sont achevés en mars 2010. L'Ilec a consacré à leurs suites deux Bulletins, en novembre et décembre 2010 (n^{os} 415 et 416).

2. Produire en France, c'est possible, de Robert Rochefort, Odile Jacob 2012.

3. La Force de l'immatériel pour transformer l'économie, de Laurent Habib, PUF, 2012.

à envisager ensemble les solutions possibles. Si la participation des grandes entreprises est indispensable, il revient aux PME d'impulser le dynamisme des pôles, en créant une chaîne de créativité et d'innovation. Les pôles jouent un rôle indéniable pour redonner à l'industrie sa vitalité, c'est un grand succès.

■ *Pourquoi avoir revalorisé le concept de filière ?*

J.-F. D. : C'est une autre grande innovation des Etats généraux et de la CNI que de réunir dans une même réflexion toute la chaîne : les producteurs, du donneur d'ordre aux sous-traitants, les distributeurs, et les utilisateurs ou consommateurs finaux. Tout n'est pas parfait, il y a des réticences, par exemple dans les systèmes de distribution, mais le dispositif a le mérite de faire apparaître les forces et les faiblesses de chacune des filières, et de préciser les axes à développer.

■ *Pour remédier à la sous-capitalisation des PMI françaises, alors que 1 350 milliards d'euros de l'assurance-vie vont majoritairement dans la pierre, il a été question, lors des EGI, d'orienter l'épargne des Français vers l'industrie. Y a-t-il un début de réorientation des flux financiers ?*

J.-F. D. : Cet enjeu est au nombre des questions horizontales pour toutes les filières. Les PME, notamment, ne trouvent pas facilement les financements nécessaires à leur développement. Aussi l'orientation de l'épargne vers l'industrie est-elle un sujet central, qui justifie l'idée d'une banque de l'industrie, et pose parallèlement la question de la séparation entre banque d'affaires et banque de dépôt. Saluons les créations d'Oséo et du FSI, même s'ils, ne répondent encore qu'imparfaitement au besoin global de financement de l'industrie. Les contraintes imposées au système bancaire conduisent à une raréfaction du crédit et il faut trouver les moyens d'orienter davantage l'épargne vers l'industrie. C'est le thème des « groupes de travail transverses » de la CNI sur le financement de l'industrie.

■ *Au nombre des enjeux transversaux, l'emploi et la formation semblent récurrents depuis de nombreuses années...*

J.-F. D. : L'inadéquation de la formation aux besoins de l'industrie est en effet un grand problème transversal pour l'industrie française. Nous souffrons des effets pervers du collège unique, qui a supprimé l'enseignement technique créé au lendemain de la Libération, avec les écoles nationales professionnelles qui conduisaient, à travers une véritable promotion sociale, les meilleurs de la sixième aux écoles d'ingénieurs de l'industrie. Le travail manuel a été discrédité et la filière du bac professionnel est devenue une filière de punition pour les élèves faibles en maths et en français. Le savoir-faire de nombreux ouvriers qualifiés ou artisans a été perdu, et aujourd'hui bon nombre d'entreprises en manquent cruellement. Nos groupes de travail ont tous une réflexion et des propositions dans ce domaine, mais il faudra une génération pour guérir du mal.

■ *Est-il possible d'évaluer l'impact de la « Semaine de l'industrie », en termes de recrutements ou entrées en formation, spécialement dans les métiers qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre ?*

J.-F. D. : Evaluer serait difficile, il faut du temps pour que les mentalités changent. Pour autant, cette manifestation rend optimiste, car plus de deux mille événements ont été organisés, associant l'Education nationale, les jeunes, les usines... La construction de la vie économique et sociale passe par l'industrie. On ne peut que saluer l'esprit des Etats généraux de l'industrie et de la Conférence nationale de l'industrie, qui entend, par sa composition, sortir des duels habituels et des pensées manichéennes – les patrons contre les syndicats, les PME contre les grandes...

■ *Pour l'innovation et la compétitivité, que préconisez-vous ?*

J.-F. D. : Le crédit impôt recherche est une excellente mesure. Pour autant, les Français privilégient encore la recherche au détriment de l'innovation. Or ce qu'il nous faut, ce sont des recherches qui conduisent à des produits qui se vendent car ils correspondent aux besoins. Les Allemands font autant d'innovation que de recherche dans leurs usines, ils savent transformer une idée en produit.

Au cœur des débats aujourd'hui, alors qu'elle était oubliée hier, la compétitivité de l'industrie française devient un enjeu partagé par tous les acteurs. Mais quelle compétitivité mesure-t-on ? La Conférence nationale de l'industrie avait à son programme, en 2011, la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne. Elle ne doit pas se mesurer uniquement à l'aune des coûts du travail, car on constate que les coûts horaires sont très voisins. Il faut tenir compte de la compétitivité hors coûts, structurelle, de la qualité et de la créativité dans l'innovation, de la formation en alternance où la France accuse un retard considérable par rapport à l'Allemagne.

« L'orientation de l'épargne vers l'industrie pose la question de la séparation entre banque d'affaires et banque de dépôt. »

Si la baisse des charges est un objectif partagé par la majorité des acteurs, des divergences apparaissent quand à l'utilisation des gains : augmenter la recherche, les exportations, les investissements industriels, autant d'actions qui augmentent l'activité industrielle, ou bien orienter les gains d'abord vers la croissance des résultats et la distribution des profits ? Il faut trouver le bon équilibre. De la même manière, le financement de la baisse des charges peut se faire par la TVA dite de relocalisation, la CSG, les taxes sur les gains financiers...

■ *Comment redorer l'image de l'industrie ?*

J.-F. D. : L'image de l'industrie est ternie par les vagues de licenciements, l'obsession du résultat à court terme et des ratios financiers. L'opinion publique associe industrie à profit plus qu'à entreprises permettant de faire vivre des femmes et des hommes. Tant qu'on ne rassurera pas le corps social de l'entreprise sur son futur, on ne changera pas l'image de l'industrie. Elle sera d'autant plus compétitive que les gens qui y travaillent seront motivés et n'auront pas à vivre dans l'angoisse de faire partie de la prochaine charrette de licenciements.

■ *L'économie française souffre de son commerce extérieur. Comment doper les exportations ?*

J.-F. D. : Comment favoriser l'internationalisation des PME ? Par la mutualisation des moyens. Les grands groupes ne sont pas les meilleurs alliés des PME, car ils ne partagent pas toujours les mêmes préoccupations, les mêmes contraintes et les mêmes enjeux. On se comprend beaucoup mieux entre personnes du même univers.

■ *L'Europe industrielle est-elle un vœu pieux ?*

J.-F. D. : On a construit l'Europe de la finance, de la libre circulation, l'Europe des consommateurs, mais on a oublié de construire l'Europe de l'industrie, l'Europe des producteurs. Il manque à l'Europe du marché commun une politique industrielle commune. La bataille engagée pour baisser les coûts a affaibli l'industrie européenne. La prise de conscience de l'enjeu et encore aujourd'hui trop au niveau des discours, la politique industrielle européenne est dans les mots plus que dans les faits. Lançons des Etats généraux de l'Europe industrielle !

■ *Que pensez-vous de la résolution sur les critères du « fabriqué en France » adoptée par les députés le 2 février dernier ?*

J.-F. D. : Il faut un juste équilibre entre la promotion du « *made in France* » et la non-fermeture de nos frontières aux produits étrangers. Les consommateurs demeurent schizophrènes. Ils accusent, en tant que citoyens, les entreprises qui font produire à moindre coût dans les pays émergents, et ils achètent les produits les moins chers, fabriqués dans des pays à faibles salaires et peu respectueux de bonnes conditions sociales. Si l'on veut maintenir l'emploi en France et en créer, il faut être conscient de cette contradiction.

■ *Souhaitez-vous le retour à un ministère de l'Industrie de plein exercice ?*

J.-F. D. : Oui, car placer l'industrie dans un grand ensemble où dominant la finance et l'économie ne peut que rendre ses enjeux

secondaires, l'industrie demeurant sous la coupe de la finance. Un ministère de l'Industrie de plein exercice serait donc pertinent, à condition de ne pas retomber dans les travers du dogmatisme et du dirigisme.

■ *La foi dans la vertu de la seule « économie de l'immatériel » continue-t-elle à porter préjudice aux métiers de l'industrie ? Est-elle la seule voie pertinente de création de valeur ?*

J.-F. D. : L'image d'un pays, c'est d'abord l'image des produits qu'il fabrique, et non de ses activités immatérielles. On n'a que trop souffert des ravages de l'ère dite postindustrielle qui préconisait de ne garder que les centres de recherche et les services, et d'exporter les usines, alors que les deux finissent le plus souvent par être au même endroit. Rien ne se transfère plus facilement que l'immatériel et les services. Pour autant, la vigilance s'impose quand il s'agit de défendre la propriété intellectuelle, le droit des marques. L'économie de l'immatériel est aussi essentielle.

■ *La feuille de route de la CNI pour 2012 prévoit de renforcer sa communication. Qu'envisagez-vous ?*

J.-F. D. : Nous souhaitons développer des opérations avec la presse quotidienne régionale, très intéressée par les actions de terrain. La feuille de route prévoit également de poursuivre une réflexion transversale sur le thème « *concevoir, développer et produire en France* ». Nous souhaitons aussi renforcer les actions autour de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, pour définir les emplois de demain et les formations adaptées. Il faut poursuivre et amplifier les actions amorcées. Tout est possible au regard de nos atouts, mais rien ne sera possible si les divers acteurs, au-delà de la CNI, ne trouvent pas les voies pour travailler ensemble.

Propos recueillis par J. W.-A.

1. Rapport CNI 2011 : www.industrie.gouv.fr/egi/rapport-annuel-CNI-2011.pdf.

Regain de santé conditionnel

Après la phase de réanimation, celle du rétablissement ? L'industrie française n'est plus la laissée pour compte de la politique publique et les acteurs se mobilisent pour redonner à la France les moyens de sa puissance industrielle. Le GFI préconise un « choc de compétitivité ».

Entretien avec Vincent Moulin Wright, directeur général du GFI (Groupe des fédérations industrielles)

■ *Depuis la tenue des Etats généraux de l'industrie, la désindustrialisation française vous semble-t-elle enrayée ?*

Vincent Moulin Wright : Les Etats généraux de l'Industrie ont abouti à la mise en œuvre de vingt-trois mesures structurelles visant à favoriser le développement de l'industrie en France et donc à lutter contre la désindustrialisation. Certaines ont permis de traiter les situations d'urgence, après la crise de 2008-2009 : les relations clients-fournisseurs dans les filières où donneurs d'ordres et sous-traitants avaient des rapports tendus (création de la Médiation de la sous-traitance); la trésorerie

des PME (pérennisation du remboursement anticipé du crédit impôt recherche); les craintes de raréfaction du crédit pour le financement des PME (création de la Médiation du Crédit).

D'autres mesures auront des effets à plus long terme, que l'on commence à observer. La création de la Conférence nationale de l'industrie (CNI), organe de dialogue stratégique et tripartite (industriels, Etat et organisations syndicales), a déjà permis d'établir des diagnostics sectoriels, plutôt consensuels dans ses douze comités stratégiques de filières (CSF), de dresser un bilan en matière de compétitivité, en vue de propositions pouvant déboucher sur de nouvelles dispositions réglementaires favorables à l'industrie. Après une année de fonctionnement, la CNI a permis de mobiliser tous les acteurs des filières industrielles. Elle doit encore amplifier ses travaux et renforcer son action. Citons également les mesures de simplification de la réglementation, ainsi que l'orientation du crédit bancaire à long terme vers l'industrie avec la création du FSI (Fonds structurel d'investissement) et les actions engagées par Oséo. Ces mesures constituent des outils indispensables pour accélérer la sortie de crise. Pour autant,

l'ensemble ne constitue pas encore une véritable politique industrielle telle que le GFI la souhaite : ambitieuse, conquérante, porteuse de compétitivité et capable de soutenir une croissance créatrice d'emplois industriels.

■ *Quel a été selon vous l'impact pour l'industrie de la suppression, en 2010, de la taxe professionnelle, remplacée par la contribution économique territoriale (CET) ?*

V. M. W. : Cette réforme a été, dans la plupart des cas, favorable à l'industrie. Elle figure parmi les dispositions qui lui ont redonné des marges de manœuvre. Cependant, les évolutions possibles de la CET et de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) pourraient encore moduler ces aspects positifs.

■ *Le crédit impôt recherche (CIR) doit-il être élargi à la mise en œuvre du produit (prototypage, procédés de faisabilité) ?*

V. M. W. : Le CIR est probablement la mesure qui concourt le plus à améliorer la compétitivité hors coûts de notre industrie depuis quelques années. Contrairement à ce qui est parfois dit, il profite beaucoup aux PME et aux ETI, et il leur profitera d'autant plus que les modalités d'accès seront largement diffusées. Pour les grands groupes industriels, l'intérêt du CIR est de consolider la place des grands centres de R&D industrielle en France, avec un effet d'entraînement sur l'ensemble de la R&D privée française.

Il est trop tôt pour dresser le bilan de la réforme du CIR, car c'est une mesure de long terme. Il serait encore plus prématuré de le retoucher. Le GFI souhaite que ce dispositif efficace et simple soit stabilisé, pour qu'il s'étende à l'ensemble du tissu industriel et accroisse le potentiel d'innovation de notre industrie. Le CIR est aussi devenu en peu de temps un élément primordial d'attractivité du territoire. Il faut le maintenir en l'état, mais il faut examiner la suite de la chaîne de création de valeur menant à l'innovation. Nos industriels ont identifié un maillon faible en aval de la recherche : le maillon du développement, du prototypage et des étapes de faisabilité conduisant à la transposition du prototype à l'échelle de l'usine¹. Cette étape mériterait une aide spécifique, un *crédit d'impôt innovation*.

■ *Ne faudrait-il pas resserrer l'attribution du CIR, de façon qu'il ne bénéficie pas aux entreprises de secteurs protégés de la concurrence internationale ?*

V. M. W. : Le CIR a été très bien conçu, il profite très majoritairement à l'activité industrielle, donc aux acteurs économiques les plus exposés à la concurrence internationale. Mais l'interdépendance des secteurs économiques les y expose à divers degrés. Il paraît difficile de distinguer les acteurs selon le critère du « secteur exposé », qui ne répond à aucune définition en droit français.

■ *En quoi une taxe sur les transactions financières, va, ainsi que l'écrit le GFI (30 janvier 2012) « dans le sens de l'amélioration de la compétitivité des entreprises industrielles » ?*

V. M. W. : La préconisation du GFI en matière d'amélioration de la « compétitivité coûts » se compose de mesures indissociables. Cet ensemble vise à créer un choc de compétitivité capable d'enclencher un mouvement vertueux de réindustrialisation, de générer de l'emploi par la croissance, en étant profitable aux entreprises et aux salariés : basculement des charges sociales patronales (allocations familiales) vers un dispositif fiscal intégrant TVA et CSG sur le patrimoine ; négociation d'accords « emploi, salaire, temps de travail » personnalisés dans chaque entreprise ; création d'une banque de l'industrie filiale d'Oséo ; taxe sur les transactions financières.

« Nos industriels ont identifié un maillon faible en aval de la recherche : le maillon du développement, du prototypage et des étapes de faisabilité conduisant à la transposition du prototype à l'échelle de l'usine. »

Le coût du travail excessif couplé à un volume de travail plus réduit que chez nos compétiteurs voisins concourt à la baisse de la compétitivité de la France. Le « choc de compétitivité » prôné par le GFI converge avec les propositions du Medef, de l'UIMM et de la CGPME dans ce domaine. Le transfert des charges sociales doit être massif, pour que l'industrie française regagne du terrain dans l'Union européenne, où ses positions se sont fortement érodées. Couplées à des mesures de compétitivité hors coûts, dont l'efficacité se fait sentir à long terme (en matière d'innovation, de formation,

de qualité ou de financement...), les mesures de « compétitivité coûts » sont une solution à effet rapide, oxygénant le tissu industriel pour le court terme.

■ *L'accès des PME aux financements devient-il vraiment plus facile ?*

V. M. W. : Les efforts récents des nombreux acteurs du financement ont permis de régler une partie des cas d'urgence : médiation du crédit, fonds sectoriels professionnels mis en place par nos fédérations industrielles... L'accès des PMI au crédit reste cependant insuffisant en quantité, en coût (taux) et en durée. Des situations critiques existent encore, accentuées par la remontée des délais de paiement. Il est donc urgent de rétablir un lien durable entre acteurs du financement et entreprises industrielles, qui ont besoin d'une relation de confiance avec leurs investisseurs. Le temps industriel est plus long que d'autres.

Le besoin de financement des PMI se fait sentir sur le court terme et sur le long terme. A court terme, il faut financer le besoin en fonds de roulement des entreprises, qui ne peuvent arrêter d'investir, de commercer et de grandir : des pistes sont à l'étude pour libérer la capacité de financement à court terme (préfinancement du CIR pour les ETI, optimisation du crédit fournisseur, émissions obligataires groupées...).

Pour le long terme, l'industrie peine trop à trouver des investisseurs : les prêts participatifs d'Oséo Industrie figurent parmi les pistes d'amélioration en cours de développement. Un milliard d'euros a déjà été apporté en mars 2012 par l'Etat (provenance CDC) à Oséo, qui l'a logé dans une nouvelle filiale : Oséo Industrie, chargée également de récupérer l'ensemble des fonds qui étaient déjà destinés à l'industrie. Par effet de levier sur ses partenaires bancaires, Oséo Industrie devrait être en mesure

de faire attribuer vingt-cinq fois plus aux entreprises industrielles à la recherche de fonds propres, soit 25 milliards d'euros sous forme de prêts participatifs. Ces prêts sont consentis aux entreprises par des regroupements bancaires, encouragés par le prêt Oséo Industrie à agir à ses côtés.

On peut encore espérer infléchir certaines règles prudentielles contraignantes (Solvency II)², et imaginer de nouvelles dispositions législatives orientant davantage l'épargne longue des Français vers l'industrie (assurance-vie).

■ *Alors que vient d'avoir lieu sa deuxième édition, est-il possible d'évaluer l'impact de la « Semaine de l'industrie », en termes de recrutements ou entrées en formation, spécialement dans les métiers qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre ?*

V. M. W. : La Semaine de l'industrie a pour première vocation de faire découvrir l'industrie aux jeunes Français. Par la rencontre des acteurs de l'industrie sur leurs sites de production (journées portes ouvertes, classes en entreprise...), nous souhaitons offrir aux collégiens et lycéens la possibilité d'envisager une formation et une carrière dans l'industrie, au-delà des idées préconçues qui lui sont attachées. A la deuxième édition, il est difficile d'évaluer l'impact spécifique sur les entrées en formation ou les recrutements. Mais en termes d'impact, cette deuxième semaine a été réussie : 2 300 événements (1 500 en 2011) et 200 000 participants dans toutes les régions de France. Une première étape est franchie. Les mondes de l'industrie, de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur se rapprochent, et le grand public a une occasion régulière de venir à la rencontre des industriels et de découvrir des usines près de chez eux.

■ *Quel est l'enjeu du projet de brevet européen pour nos industries ? L'attente est-elle la même pour toutes ?*

V. M. W. : En politique industrielle, l'Union européenne est encore balbutiante. Elle a émis récemment quelques signaux positifs, notamment celui du brevet européen, qui simplifie la démarche de dépôt et diminue son coût, puisque, tel qu'envisagé initialement, il se ferait dans l'une des trois langues suivantes : français, anglais, allemand. Le brevet européen sera un instrument de protection simple, efficace et moins onéreux pour valoriser l'innovation industrielle.

■ *Les mesures « pour simplifier la vie des entreprises et soutenir leur compétitivité », recommandées à l'issue des « Assises de la simplification » d'avril 2011³, vous semblent-elles à la hauteur des enjeux ?*

V. M. W. : Il s'agit de quatre-vingts mesures concrètes, dans le domaine de la dématérialisation, du droit commercial, du droit social, des procédures fiscales et douanières, et des marchés publics. On ne peut que saluer la volonté de l'Etat de simplifier et rationaliser les démarches administratives des entreprises, mais il est difficile de faire un bilan, alors que beaucoup de ces mesures sont en cours de mise en œuvre. Force est de constater que les entreprises, notamment industrielles, ont besoin de simplicité et de stabilité pour agir en toute sérénité.

■ *Après bien des tâtonnements, les députés ont adopté une résolution sur les critères du « fabriqué en France », le 2 février dernier : cela clôt-il à vos yeux le débat, et qu'en attendre ?*

V. M. W. : Au-delà de son effet marketing, un concept de ce type doit être tout sauf du protectionnisme déguisé. Il peut agir à deux niveaux. En premier lieu, il concourt à intéresser davantage les consommateurs aux produits qu'ils achètent, à leur mode de production, à leur origine, à leur composition, ce qui peut les conduire indirectement à se réconcilier avec une industrie qu'ils ont perdue de vue, alors qu'elle est encore en partie à côté de chez eux. En second lieu, il peut contribuer à réhabiliter les produits conçus et fabriqués en France aux yeux des acheteurs internationaux, mais à la condition qu'un niveau objectif de qualité soit associé à cette origine garantie.

Le débat sur le « fabriqué en France » n'est que l'amorce d'une démarche de progrès sur la refondation industrielle. Un simple label d'origine garantie est insuffisant pour reconquérir rapidement nos parts de marché, là où d'autres outils plus puissants comme les marques privées ou collectives dominent les échanges commerciaux. Mais pour certains secteurs, comme le textile, il

fait partie d'un dispositif global d'amélioration de l'image des produits conçus et fabriqués en France, à l'instar du succès mondialement reconnu de nos produits alimentaires estampillés de qualité (AOC).

■ *Combien faudra-t-il de temps pour que la France redevienne une grande nation industrielle ?*

V. M. W. : La France est une grande nation industrielle, son histoire le montre, par le nombre et la qualité de ses ingénieurs, de ses inventeurs, de ses capitaines d'industrie, de ses conquêtes. Il lui reste des positions stratégiques enviables dans le paysage économique mondial. Les réussites industrielles édifiées au XX^e siècle jusqu'aux Trente Glorieuses ont conféré à notre Industrie un deuxième rang européen et un cinquième rang mondial. Les Trente Calamiteuses qui ont suivi l'ont fait reculer et ont fragilisé durablement son potentiel. Mais il ne demande qu'à être remobilisé au service des grands défis techniques et humains du XXI^e siècle, des besoins croissants de sa population grandissante. Sans industrie forte, conquérante et innovante, la France ne pourra maintenir son rang. Pour rebondir, elle doit concevoir et produire sur son territoire des solutions originales pour le monde de demain : énergies renouvelables, transports, télésanté, route intelligente... Autant d'innovations pour lesquelles l'ambition et la qualité du patrimoine industriel français constituent des atouts majeurs.

Propos recueillis par J. W.-A.

1. Dans le processus d'innovation, après la recherche fondamentale puis appliquée, vient le développement, qui valorise la découverte : il comporte une phase de développement du prototype préindustriel ou phase de pilotage, puis celle de la transposition du prototype à l'échelle industrielle, ou scale up.

2. Solvency II est le nom du procédé européen qui régle les assurances, équivalent de Bâle III institué par le G20 pour les banques.

3. www.pme.gouv.fr/simplification/80-mesures.php.

L'essentiel encore à faire

La crise de 2008 a accéléré la désindustrialisation de la France, en dépit d'un certain succès des pôles de compétitivité. Pour utile qu'il soit, le « fabriqué en France » ne pourra seul enrayer le processus. En amont, la réduction de la prise de risque pour les investisseurs est centrale.

Entretien avec Gilles Le Blanc, professeur d'économie à l'École des mines ParisTech et chercheur en économie au Cerna

■ Depuis la tenue des Etats généraux de l'industrie, la désindustrialisation française vous semble-t-elle enrayerée ?

Gilles Le Blanc : Les Etats généraux avaient été lancés en pleine crise, mi-2009. L'impact de cette crise a été très fort dans l'industrie et s'est traduit, au cours des années suivantes, par une dégradation des indicateurs classiques de ses performances économiques (emploi, part des exportations mondiales, solde commercial des biens). Mais le plus grave, qui marque un réel mouvement de désindustrialisation de la France, est la baisse, à partir de 2008 du poids de l'industrie dans la valeur ajoutée du pays. En dépit des difficultés affrontées par l'industrie, ce poids était en effet stable depuis 1990, autour de 15,5 %. Cela signifiait que la baisse de la valeur ajoutée industrielle en valeur était due à un effet de prix relatifs, mais que l'activité et la production se maintenaient, et même progressaient au rythme du PIB. Après la cassure de 2008, la baisse de la part de la valeur ajoutée de l'industrie en volume (13,9 % en 2010) signe un véritable processus de désindustrialisation.

■ La part de l'industrie dans le PIB est-elle vraiment, en France, inférieure à ce qu'elle est au Royaume-Uni ? Et par rapport à nos autres voisins, Allemagne, Italie, Espagne ?

G. Le B. : Dans ces exercices de comparaison, il faut faire attention aux références et périmètres utilisés, afin d'assurer l'homogénéité des données. La mesure par rapport au PIB revient à mêler des environnements fiscaux et comptables nationaux différents. Il est plus pertinent de regarder la part de la valeur ajoutée des branches industrielles (agroalimentaires, manufacturier, énergie) en valeur dans la valeur ajoutée totale du pays. En 2009, Eurostat l'évalue à 22 % en Allemagne, 21 % au Japon, 19 % en Italie, 18 % au Royaume-Uni, 16 % aux Etats-Unis et 14 % en France. Notre pays est donc celui qui présente, parmi les pays dits industrialisés, le poids relatif le plus faible de l'industrie dans la valeur ajoutée.

Cette hiérarchie n'est cependant pas nouvelle. On l'observait déjà il y a dix ou vingt ans. Reste à bien l'interpréter. On mesure ici un poids relatif d'un groupe d'activités dans l'économie, c'est-à-dire une production mesurée par les prix. Un faible poids peut résulter de prix (et d'évolution des prix) défavorables par rapport à ce qui se passe dans le reste de l'économie (pour simplifier, les services). Pour interpréter correctement les chiffres, il faut les compléter par la mesure de la valeur ajoutée en volume, des

prix, de l'emploi, de l'investissement, de l'effort en recherche-développement, et construire une représentation complète de la situation industrielle de chaque pays.

■ Sept ans après le lancement des pôles de compétitivité, peut-on dire qu'ils ont participé à la réindustrialisation ? Leur nombre élevé est-il un frein à leur efficacité ?

G. Le B. : Les pôles ont été créés en 2005 pour redynamiser notre tissu industriel autour de trois idées : l'innovation technologique comme facteur décisif de compétitivité, la variété des acteurs (grandes et petites entreprises, laboratoires, universités) comme source d'innovation, et l'implication de PME dans des projets collaboratifs animés localement. Sept ans après, ils se sont diversifiés. Ils ont cessé d'être des ensembles homogènes centrés sur les projets collaboratifs de R&D pour inclure des dimensions de formation, de financement, d'aide à l'exportation, de marketing, évolution encouragée par le poids croissant des financements d'origine régionale.

Si on s'en tient au critère de l'excellence technologique, seul un petit nombre de pôles peuvent prétendre se tenir efficacement et

durablement au rang de la compétitivité mondiale. Si, en revanche, on voit les pôles comme un outil de dynamisation des tissus industriels territoriaux, chacun mettant l'accent sur les facteurs les plus critiques, alors leur nombre élevé est moins problématique : ils traitent localement de façon différenciée des

conditions locales spécifiques. Cela exige d'eux qu'ils ne se limitent pas aux dimensions technologiques et considèrent l'ensemble des facteurs de compétitivité (financement, marques, services aux entreprises, exportation). Une fois ces clarifications effectuées, et en assumant leur inévitable hétérogénéité, les pôles peuvent continuer de jouer un rôle important dans des dynamiques locales pertinentes de réindustrialisation.

■ Après bien des tâtonnements, les députés ont adopté une résolution sur les critères du « fabriqué en France », le 2 février dernier : cela clôt-il à vos yeux le débat, et qu'en attendre ?

G. Le B. : Je ne crois pas que l'accent mis sur le « fabriqué en France » oriente de la meilleure façon le nécessaire débat sur les moyens d'une relance industrielle. Outre la confusion entre fabriqué et consommé, cette approche entretient une vision trop réductrice de ce que sont les sources de valeur, d'emploi, et les débouchés des activités industrielles. Elle s'accommode mal de la fragmentation des processus de production, qui rend très compliqué le calcul de la part française d'un produit, et du poids des importations dans les offres à bas prix, appelé à demeurer durablement élevé, en raison de la compétitivité des pays émergents et de la faiblesse des substituts domestiques.

L'approche « fabriqué en France » se focalise sur les biens finaux et les dernières étapes de la production, alors que la valeur ajoutée se répartit tout au long de la chaîne de fabrication. Le choix d'une spécialisation dans une étape de la chaîne, en étant absent de

l'assemblage, peut s'avérer très payant ; c'est le modèle de l'iPhone d'Apple. Enfin, si la reconquête d'une part de la demande domestique peut offrir un potentiel de rebond industriel, on ne peut s'affranchir des écarts de croissance entre la France et les zones émergentes, qui conduisent à chercher dans celles-ci, par l'exportation, des débouchés supplémentaires, sources d'activité et d'emploi.

La démarche du « fabriqué en France » est intéressante, car elle réhabilite la dimension domestique de notre production industrielle, qui n'a pas été ou a été insuffisamment valorisée dans le passé. Elle ne peut cependant constituer le vecteur principal de la réindustrialisation.

■ *Alors que 1 350 milliards d'euros de l'assurance-vie vont majoritairement dans la pierre, il a été question, lors des EGI, d'orienter l'épargne des Français vers l'industrie. Y a-t-il effectivement un début de réorientation des flux financiers ?*

G. Le B. : Il faut distinguer les divers aspects de la question du financement des entreprises, qui est au cœur des débats sur les stratégies de réindustrialisation. L'entreprise doit disposer de fonds propres, de moyens pour investir et d'instruments indispensables à une bonne gestion (trésorerie, couverture des risques de change...). Des instruments et des acteurs différents répondent à ces trois besoins, avec une prise de risque décroissante pour l'investisseur.

Pour les besoins en capitaux propres, il est tentant de se tourner vers l'épargne des ménages, massivement placée dans l'assurance-vie, soit en réorientant l'usage des fonds de celle-ci, soit en ouvrant de nouveaux supports d'épargne spéciaux (type Livret A). Cependant, l'activité industrielle est par nature risquée. S'il y a faillite, les actionnaires sont remboursés les derniers, c'est-à-dire en pratique presque jamais. Or l'épargne des ménages est d'abord une épargne de précaution (pour assurer la retraite, transmettre un patrimoine, etc.). Il semble difficile et peu acceptable de leur faire porter un niveau important de risques. Les ménages ont des moyens limités de diversification de leur épargne pour lisser les risques. Une telle approche n'est donc possible qu'en présence de véhicules et d'acteurs intermédiaires, permettant d'assurer et de réduire le risque de l'investissement en capital dans les activités industrielles.

Concernant les deux autres dimensions du financement des entreprises, cela concerne en premier lieu les banques. Et dans ce domaine, la priorité devrait être donnée à un fonctionnement plus efficace et plus concurrentiel du marché bancaire, en faveur des entreprises, plutôt qu'à l'appel à l'épargne des ménages (par ailleurs contribuables).

■ *La récente proposition de loi « relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives » (voitée en première lecture le 29 février) comprend-elle des mesures attendues par l'industrie en termes d'environnement réglementaire ?*

G. Le B. : Lorsqu'il s'agit d'adaptations pertinentes et qui ne contiennent pas de vices cachés, les mesures de simplification sont bienvenues, mais elles sont souvent insuffisantes (par exemple sur les seuils d'effectifs, dont les effets pervers sont bien connus).

Reste que la principale demande des industriels concerne la stabilité et la prévisibilité de l'environnement réglementaire et législatif. Les changements incessants concernant toutes les dimensions de l'activité (droit du travail, heures supplémentaires, taux de l'impôt sur les sociétés, assiette et taux du crédit d'impôt recherche, tarifs de rachat dans les énergies renouvelables...) créent de l'incertitude, qui décourage l'investissement (matériel, R&D, marketing). Or si l'investissement est au cœur des logiques industrielles, il implique toujours un certain pari, car il engage l'entreprise sur des temps longs, avec une part d'incertitude et de risque.

Les évolutions réglementaires imprévisibles et continues ajoutent de l'incertitude, compliquent le calcul et les évaluations économiques, et au final limitent les actions décidées. Seuls des engagements fermes sur une durée raisonnable (par exemple un quinquennat présidentiel) permettraient de redonner confiance, en réduisant, au moins dans ce domaine, le degré d'incertitude affronté par les entreprises.

■ *Le retour d'un ministère de l'Industrie de plein exercice vous paraît-il pertinent ?*

G. Le B. : Un ministère se justifie soit par une activité régaliennne de l'Etat (associée à des budgets et à des effectifs permanents), soit par la mise en œuvre d'une nouvelle action politique requérant des moyens propres et un cadre d'intervention. L'exigence industrielle proclamée par tous les candidats appuie la seconde forme de légitimité d'un ministère de l'Industrie à part entière. A condition que le champ, les objectifs et les instruments de la politique industrielle qu'il sera chargé de mettre en œuvre soient bien définis et précisés à l'avance. Les expériences passées nous ont montré qu'il fallait éviter deux écueils : être vu comme le ministère des entreprises en général, ce qui dilue la spécificité industrielle ; et manquer d'autonomie et de pouvoir relatif vis-à-vis des autres ministères (Budget, Travail, Transports, Environnement, Relations européennes), avec lesquels ce dont il traite l'oblige à bien se coordonner.

Propos recueillis par J. W.-A.

Bulletin de l'Institut de liaisons et d'études des industries de consommation

Directeur de la publication : Dominique de Gramont – Editeur : Trademark Ride, 93, rue de la Santé, 75013 Paris (tél. 01 45 89 67 36, fax 01 45 89 78 74, jwa@tmride.fr, www.trademarkride.com) – Rédacteur en chef : Jean Watin-Augouard – Secrétaire général de rédaction et contact : François Ehrard (01 45 00 93 88, francois.ehrard@ilec.asso.fr) – Maquette et mise en pages : Graph'i Page (06 85 91 40 33, ividalie@orange.fr)

Imprimé par : Imprimerie A. Mouquet, 2 rue Jean-Moulin, 93350 Le Bourget (tél. 01 48 36 08 54) – ISSN : 1271-6200

Dépôt légal : à parution – Reproduction interdite sauf accord spécial